

Original : anglais

BRÈVE MISE À JOUR DU PROCESSUS DE MSE POUR LE THON ROUGE

Le SCRS accorde au processus de MSE pour le thon rouge la priorité absolue pour 2021 et 2022. Sur la base du plan de travail proposé par le SCRS et du calendrier révisé de la Commission pour 2021, le processus de MSE actuel est en bonne voie pour fournir un avis sur les TAC pour 2023 lors de la réunion de la Commission de 2022. Les détails de ce calendrier sont disponibles dans la *Feuille de route révisée (décembre 2020) en vue du développement de l'évaluation de la stratégie de gestion (MSE) et de règles de contrôle de l'exploitation (HCR)*. La Commission a également demandé au SCRS de procéder à une évaluation actualisée du thon rouge de l'Ouest. Compte tenu du temps alloué dans le calendrier de l'ICCAT, cela ne devrait pas affecter les progrès de la MSE. En outre, les révisions en cours de nombreux indices au début de 2021, avant l'évaluation du stock de l'Ouest, renforceront également plusieurs indicateurs importants utilisés dans la MSE.

Dans l'ensemble, les modèles opérationnels couvrent un large éventail de possibilités et de scénarios d'urgence conçus pour parvenir à une gestion solide. Contrairement à l'approche actuelle d'évaluation des deux stocks, où les zones occidentale et orientale sont considérées comme indépendantes, la MSE tient explicitement compte de la dynamique inhérente de mouvement et de mélange des stocks d'origine orientale et occidentale. Selon la compréhension actuelle de la biologie, les stocks de l'Est et de l'Ouest sont liés, de sorte que les déplacements importants et les différentes tailles de stocks (biomasse d'environ 10 pour 1, d'est en ouest) créent un mélange important, en particulier dans la zone Ouest. Par conséquent, ce qui se produit dans un stock peut affecter l'autre. Par exemple, le maintien de l'état du stock occidental peut nécessiter un ajustement du TAC de la zone orientale.

Jalons de 2021 :

- Adopter une grille de référence des modèles opérationnels.
- Mettre en œuvre un système de pondération de la plausibilité pour la grille.
- Lancer un examen indépendant par les pairs du code de la MSE.
- Affiner un ensemble d'indices et de procédures de gestion potentielles reposant sur des modèles, en cours d'élaboration par six équipes de développeurs individuels.
- Les modèles opérationnels seront également « reconditionnés » - un processus qui les amènera jusqu'à l'année terminale 2018 et intégrera les améliorations les plus récentes de l'indice qui auront lieu dans le cadre du plan de travail pour le thon rouge.
- Choix d'un nombre limité de CMP à approuver par le SCRS et à présenter à la Commission (Sous-commission 2).
- Réunion de dialogue avec la Sous-commission 2 lors de la réunion de la Commission de 2021. L'objectif principal de ces CMP initiales sera d'illustrer le processus, d'élucider les compensations de gestion inhérentes, d'évaluer l'acceptabilité des CMP et de recevoir des recommandations pour les affiner.

Jalons de 2022 :

- En 2022, il sera essentiel de poursuivre le dialogue avec la Sous-commission 2 pour affiner ces CMP initiales afin de les rendre plus acceptables selon différentes compensations.
- Élaborer des orientations sur l'élaboration de dispositions relatives aux circonstances exceptionnelles (à finaliser d'ici la fin 2023) et les réponses de gestion associées.
- Le SCRS continue à affiner (améliorer) les CMP.
- Présentation des CMP (pas plus de 3) à la Commission lors de la réunion annuelle de 2022 en vue de l'adoption éventuelle de l'une d'entre elle pour l'avis sur le TAC de 2023.